Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20261105-DCM2026110566-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 Octobre 2026

Date d'affichage : 24 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. NICOLAS, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES ; M. GUILLEMOT.

Absente excusée : Madame Pauline EZANIC ayant donné pouvoir à Madame Corinne VOLA

Absent : Monsieur Laurent FOUILLÉ

Secrétaire : Madame Christelle PLANQUE

DCM2026-11-05-66 : Dissolution du budget annexe Assainissement collectif à partir du 1er Janvier 2027

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2026 transférant la compétence « Assainissement collectif » à Roi Morvan Communauté et modifiants ses statuts communautaires au 1er Janvier 2027,

Ce transfert d'un service public industriel et commercial se déroule comptablement en 3 étapes :

- Clôture du budget annexe M4 et réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal M57 de la Commune.
- Mise à disposition par la commune du patrimoine nécessaire à l'exercice de la compétence à la date du transfert depuis le budget principal directement dans le budget annexe ouvert par Roi Morvan Communauté. Les emprunts et les subventions transférables ayant financé ces biens sont également transférés au budget annexe correspondant de Roi Morvan Communauté.
- Possibilité de transfert des résultats budgétaires (excédents ou déficits) du budget annexe M4 à Roi Morvan Communauté sur délibération concordante de cette dernière et de la commune.

Les écritures de clôture du budget annexe seront réalisées par le comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise la clôture au 31 décembre 2026 du budget annexe M4 « Assainissement collectif » de la commune ;**
- **Autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe M4 « Assainissement collectif » dans le budget principal de la commune ;**
- **Autorise le Maire ou son représentant à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20261105-DCM2026110566-DE

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

La secrétaire 14.11.26
Madame Christelle PLANQUE

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT
56 (Morbihan)